



## COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

### Inondation - Bulletin n°1

Lundi 27 janvier 2025 – 12h

Le Maire de Redon vous informe sur le phénomène inondation attendu et les moyens mis en œuvre pour la sauvegarde de la population.

#### Informations sur le phénomène et son évolution

##### Description du phénomène

**Aujourd'hui à 10h30, nous avons noté les niveaux suivants :**

- Redon Canal : 4,49 mètres
- Redon Vilaine : 3,82 mètres

##### Conséquences actuelles

Actuellement aucune conséquence matérielle n'est à constater. Toutes les maisons sont hors d'eau. Le Service de Prévion des Crues a placé notre secteur en niveau de vigilance jaune pour la Vilaine et pour l'Oust.

Des voies de circulations ont été coupées et des déviations mises en place :

- Rue du Val
- Boulevard d'Armorique
- Chemin de la Barge

Les stationnements suivants ont été interdits :

- Quai Saint Jacques
- Quai Duguay Trouin
- Quai de Brest

##### Evolution attendue du phénomène

Les crues de l'amont de la Vilaine et de l'Oust se propagent vers la Vilaine aval. Les sols sont saturés à la suite des pluies survenues au début du mois et ces derniers jours. La phase de montée de crue se poursuit aujourd'hui et les précipitations actuelles et à venir amplifieront le phénomène. En conséquence, des inondations sont prévues sur le territoire de notre Ville.

##### Cotes prévues en soirée du 27 janvier 2025

Redon [Quai Duguay-Trouin] (Vilaine) : la côte devrait être de 4,53m (prévision centrale) et pourrait atteindre 4,76m (prévision haute).

Redon [canal] [Ecluse d'Oust] (Canal de Nantes) : la côte devrait être de 4,60m (prévision centrale) et pourrait atteindre 4,80m (prévision haute).

Les informations sur la prévision des crues sont disponibles sur le site internet [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Les informations sur les voies de circulation départementales sont disponibles sur le site internet <https://www.ille-et-vilaine.fr/inforoute>

## Les mesures prises par les services publics

En conséquence, la mairie a pris les dispositions suivantes :

- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde : Organisation des services de la Ville et du CCAS sous la direction du Poste de Commandement Communal présidé par le Maire, en lien avec les services de l'Etat, de la Région, du Département, de Redon Agglomération, de la Gendarmerie, du Service Départemental d'Incendie et de Secours 35, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine, d'Enedis
- Stockage et pré-positionnement de matériaux (parpaings et madriers)
- Surveillance des zones à risque d'inondations
- Préparation d'un hébergement d'urgence (salle Lucien Poulard)
- Communication et porte à porte auprès des habitants des zones concernées au fur et à mesure de l'évolution de la crue (élus et Police Municipale)

## Consignes à appliquer par la population

Les habitants doivent appliquer les consignes suivantes :

- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter les consignes données par les services de sécurité
- Ne pas se promener le long des berges de rivières et des quais
- Dans les zones inondables, surveiller la montée des eaux et anticiper la mise hors d'eau des mobiliers et biens à protéger (papiers officiels, médicaments...). Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.
- Rester en vigilance.

Prochain communiqué : lundi 27 janvier 2025 à 17h

Ce communiqué et les suivants, et toutes informations sur la situation seront disponibles sur le site internet de la Ville [www.redon.fr](http://www.redon.fr) et la page Facebook Vivre à Redon.